Droit à la protection internationale ou pas?

Update juli 2024



OBJECTIFS

- Les élèves savent évaluer, à l'aide des critères de protection internationale, si une personne peut prétendre au statut de réfugié ou de protection subsidiaire, ou non.
- Les élèves savent exprimer un point de vue sur les critères de protection internationale (les trouvent-ils complets ou justement pas, etc.).



PUBLIC CIBLE

2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire



MÉTHODE

Les élèves découvrent l'histoire de plusieurs jeunes qui vivent ou ont vécu une situation difficile dans leur pays. Ils et elles évaluent si la situation du jeune le rend éligible à une protection internationale ou non.



DURÉE

30 minutes



MATÉRIEL

Les portraits de plusieurs jeunes

DÉROULEMENT

- L'enseignant-e explique la différence entre être un migrant ou être un réfugié. Les critères d'éligibilité au statut de réfugié (basé sur la Convention de Genève) et de protection subsidiaire sont également présentés, de même que le déroulement de la procédure de demande de protection internationale. L'enseignant-e peut pour ceci s'aider de la fiche 1 (distinction entre migrants et réfugiés). Il est également recommandé, en vue du portrait 5, de déjà dire un mot sur la réinstallation.
- La classe est à présent divisée en petits groupes, chaque groupe recevant un portrait. Les élèves lisent l'histoire et essaient de déterminer si ces jeunes seraient éligible pour un statut de réfugié ou de protection subsidiaire (en Belgique¹) ou pas. Ils en discutent et précisent s'ils trouvent cela juste ou non.
- Les situations sont ensuite abordées avec l'ensemble de la lasse et les groupes expriment ce qu'ils pensent de leur propre situation. Puis l'enseignant-e donne la "bonne réponse" pour chacune. Pour clôturer, l'enseignant demande aux élèves ce qu'ils pensent du statut de réfugié et de protection subsidiaire : Trouvent-ils que les critères d'éligibilité sont plutôt larges ou restrictifs ? Dans quelles situations n'a t'on aucune chance de recevoir une protection ?

Bien que le statut de réfugié soit international (plus de 140 pays ont signé la Convention de Genève), il existe des différences dans la manière dont les pays interprètent et appliquent ces critères. Caritas International Belgique est familiarisé avec le système de notre pays et suit de près les décisions du CGRA. Nous pouvons donc faire une évaluation des chances de reconnaissance en Belgique, mais pas pour d'autres pays, d'où l'accent mis sur la Belgique. Bien entendu, tout le monde ne migre pas vers la Belgique et les personnes en fuite peuvent aussi demander une protection dans d'autres pays. Précisez ceci aux élèves pour éviter les malentendus.

caritas caritas

POUR L'ENSEIGNANT



Dans pareil cas, les personnes sont généralement reconnues réfugiées. Il y a une crainte fondée de traitement inhumain en raison de l'appartenance à un groupe social: être une jeune



La pauvreté ou la famine ne donnent **pas droit** à une protection internationale. Abebe n'obtiendra donc pas de statut de réfugiée ni de protection subsidiaire.



Meseret craint d'être poursuivi suite à son refus d'effectuer son service militaire Érythrée. Il v a de fortes chances qu'il soit reconnu comme réfugié. Ceci ne veut pas dire que les objecteurs de conscience sont toujours reconnus comme réfugiés, cela dépend des circonstances (qui sont très extrêmes en Erythrée, qui est une dictature).



Dans cet exemple, il y a un lien direct évident entre le changement climatique et la sécurité des habitants de Tuvalu. D'ici quelques décennies, cette île n'existera tout simplement plus à cause du réchauffement climatique. Il est rare que le changement climatique cause de manière aussi évidente la détérioration des conditions de vie de personnes. Pour autant, celles-ci ne seront pas reconnues comme réfugiées.





Omran et sa famille pourraient être éligibles au **programme de réinstallation** du UNHCR (voir fiche 0). Les personnes qui sont reconnues réfugiées par le UNHCR dans un pays donné, mais qui n'y sont pas en sécurité, peuvent être éligibles à ce programme qui leur permet d'être réinstallées dans un pays tiers. La réinstallation n'est envisagée que s'il n'y a pas de solution dans le pays d'accueil actuel, ni de retour possible dans le pays d'origine, et uniquement pour les réfugiés dits «**vulnérables**". Le nombre de places de réinstallation est bien inférieur aux besoins. Les **chances** qu'Omran et sa famille puissent en bénéficier sont donc **très faibles**. En 2022, 71 réfugiés sont arrivés en Belgique par le biais de la réinstallation, principalement des Syriens en provenance du Liban, de la Jordanie et de l'Égypte (pays accueillant un grand nombre de réfugiés). Dans l'ensemble de l'UE, ils étaient 16 695, ce qui ne représentait que 1,1 % des personnes ayant besoin de réinstallation dans le monde.

IMPORTANT:

Il est important de souligner que la réalité n'est généralement ni toute noire ni toute blanche. Dans certains cas, la situation d'une personne lui donne en principe droit au statut de réfugié reconnu ou à la protection subsidiaire mais son histoire n'est pas considérée comme suffisamment cohérente et elle n'obtient in fine aucune protection. La législation et différents critères de protection qui y sont repris, laissent une certaine marge d'interprétation. Dans cet exercice, nous avons simplifié la réalité, afin que les élèves comprennent plus facilement les différents statuts et que vous ayez matière à discuter.





• ▶ JE M'APPELLE AÏSHA, J'AI 15 ANS ET JE VIS EN SOMALIE. *

Ici, la vie n'est pas toujours facile. La guerre civile fait rage, la terreur règne et les périodes de sécheresse sont récurrentes. Heureusement, je peux aller à l'école. J'ai d'ailleurs de très bons points. En Somalie, presque toutes les filles sont excisées. Moi pas, car mes parents s'y sont toujours opposés. J'ai quand même très peur que la pression devienne un jour trop importante et qu'ils acceptent, ou encore qu'un membre de ma famille m'emmène le faire secrètement. Dans mon village, presque tout le monde pense que les filles qui ne sont pas excisées sont impures. J'ai vraiment peur de devoir subir cela.

Que pensez-vous: Est-ce que Aïscha obtiendrait un statut de protection internationale si elle pouvait fuir vers la Belgique (ou un autre pays)?

^{*} Les histoires sont de vraies anecdotes ou sont basées sur des faits réels, mais les noms sont fictifs et les photos ne correspondent pas à la personne dont il est question.





🔸 🗲 JE M'APPELLE ABEBE, J'AI 16 ANS ET JE VIS EN ETHIOPIE. *

C'est un beau pays. Hélas, il y fait très sec. Cela fait un bout de temps qu'il n'a pas plu ici ; nous n'avons donc eu aucune récolte cette année. Mon papa est parti dans une autre ville pour trouver du travail et nous n'avons pas de nouvelles de lui depuis des mois. La seule nourriture que nous avons ici est celle que nous recevons d'associations caritatives. Nous aimerions partir quelque part où nous aurions toujours de quoi manger et boire en suffisance.

Que pensez-vous: Est-ce que lone obtiendrait un statut de protection internationale si elle pouvait fuir vers la Belgique (ou un autre pays)?

^{*} Les histoires sont de vraies anecdotes ou sont basées sur des faits réels, mais les noms sont fictifs et les photos ne correspondent pas à la personne dont il est question.





🗦 JE M'APPELLE ALI, J'AI 19 ANS ET JE VIENS D'ERYTHRÉE. *

Il y a deux ans, j'ai fui l'Érythrée par mes propres moyens. Après un voyage long et dangereux, je suis arrivé en Belgique. J'ai d'abord essayé de me rendre en Angleterre, mais comme cela n'a pas fonctionné, j'ai finalement demandé une protection internationale en Belgique. J'attends toujours une décision et j'espère pouvoir commencer ma vie ici. En Érythrée, le président règne d'une main de fer. J'ai fui ce pays parce que j'étais obligé de rejoindre l'armée. Ce "service national" est en réalité du travail forcé: vous devez effectuer des travaux extrêmement durs dans des conditions pénibles, loin de votre famille. Officiellement, ce service dure 18 mois, mais dans la pratique il dure beaucoup plus longtemps, parfois 10 ans ou plus. Se soustraire au service national est sévèrement puni. Si je revenais, je serais probablement emprisonné et torturé.

Que pensez-vous: Est-ce que Meseret obtiendrait un statut de protection internationale en Belgique?

^{*} Les histoires sont de vraies anecdotes ou sont basées sur des faits réels, mais les noms sont fictifs et les photos ne correspondent pas à la personne dont il est question.





→ JE M'APPELLE IONE, J'AI 12 ANS ET JE VIS SUR L'ÎLE DE TUVALU, DANS LE PACIFIQUE, ENTRE HAWAÏ ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *

Pour mes parents, ma petite sœur et moi, la vie est plutôt difficile. À cause du réchauffement climatique et de la montée du niveau de la mer, notre île n'existera peut-être plus d'ici 20 ans. Les changements climatiques sont déjà à l'origine de graves problèmes, tels que des inondations ou un accès difficile à l'eau potable. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de migrer, mais pour aller où ?

Que pensez-vous: Est-ce que lone obtiendrait un statut de protection internationale si elle pouvait fuir vers la Belgique (ou un autre pays)?

^{*} Les histoires sont de vraies anecdotes ou sont basées sur des faits réels, mais les noms sont fictifs et les photos ne correspondent pas à la personne dont il est question.





• ▶ JE M'APPELLE OMRAN, J'AI 14 ANS ET JE SUIS ORIGINAIRE DE SYRIE. *

Dans mon pays, la guerre fait rage depuis 2011. Il y a un an, je jouais avec mon petit frère dehors lorsqu'une bombe est tombée. Il n'a pas eu le temps de se mettre à l'abri ; il a été tué. Ma maman a décidé qu'elle ne voulait plus rester là-bas et nous avons fui avec ma sœur et mon papa vers le Liban. Ici, nous sommes davantage en sécurité car il n'y a pas de guerre, mais mes parents ne peuvent pas travailler et disent qu'il n'y a pour nous aucun avenir. Au Liban il est très difficile d'obtenir des papiers. Nous aimerions construire une nouvelle vie ailleurs, jusqu'à ce que notre pays soit sûr à nouveau.

Que pensez-vous: Y a t'il une solution pour Omran et sa famille?

^{*} Les histoires sont de vraies anecdotes ou sont basées sur des faits réels, mais les noms sont fictifs et les photos ne correspondent pas à la personne dont il est question.